



Demande certificat de la nationalité française

Par **faycal85**, le **20/08/2010** à **02:37**

Bonjour,
mon père qui est decede en 1986 a aqvi la nationalité française en cinquantaine .grace a sont mariage avec une française et le seul document que je le pocède est sa carte national d'identité delivrer en avril 1959 a la prefecture de Rhone .j'ai sollicitè ladelivrance de la CNF au pret de SERVICE DE LA NATIONALITÉ DES FRANÇAIS NÉS ET ÉTABLIS HORS DE FRANCE

30, rue du Château des Rentiers – 75647 Paris Cédex 13.
mon age est 35 ans es ce que j'ai le droit au CNF salutations merci